

LES PORTS

Mon emplacement portuaire

Place à l'année ou simple escale, toutes les informations dont vous avez besoin pour amarrer votre bateau sur le lac du Bourget sont ici !

Publié le 22 février 2021

Dernière modification le 09 avril 2024

Place à l'année

Vous êtes déjà locataire d'une place

Vous allez changer de bateau



Nous devons obligatoirement valider ce changement au préalable, afin de vérifier que les caractéristiques du nouveau bateau correspondent bien à l'emplacement. Transmettez-nous par [mail ou courrier](#) la fiche technique ou la carte de navigation de votre nouveau bateau.

Vous souhaitez vous assurer que votre bateau est bien identifié



Le nom et l'immatriculation de votre bateau doivent obligatoirement être inscrits sur la coque et être visibles depuis le ponton d'amarrage.

Vous souhaitez changer votre bateau d'emplacement



Pour cela, écrivez-nous par [mail ou par courrier](#) en précisant le changement souhaité.

Vous allez vendre votre bateau et souhaitez transférer votre emplacement au nouveau propriétaire



C'est possible. Pour cela, remplissez [le formulaire de transfert d'emplacement](#) et envoyez-le-nous par [courrier ou par mail](#). Après étude par le service des ports, une réponse vous sera transmise sous un mois.

Attention : ne réalisez pas votre vente avant d'avoir reçu notre accord !

Téléchargez notre modèle d'[acte de vente de bateau](#).

Vous allez libérer temporairement votre emplacement

> au moins une semaine

Merci d'informer la capitainerie d'Aix-les-Bains de vos dates de départ et de retour au 04 79 61 28 29 ou par mail capitainerieaix@grand-lac.fr. Votre emplacement sera de nouveau à votre disposition à votre retour.

> au moins un mois en juillet / août

Si la largeur de votre emplacement portuaire a une dimension de 2,30 mètres et plus, et que vous libérez votre place au moins un mois (juillet et/ou août), merci d'informer la capitainerie d'Aix-les-Bains au 04 79 61 28 29 ou par mail : capitainerieaix@grand-lac.fr. Vous pourrez (sous certaines conditions) bénéficier d'une minoration de 20 % sur votre redevance portuaire de l'année en cours. Votre emplacement sera de nouveau à votre disposition à votre retour.

> durant un an

Vous pouvez libérer votre emplacement portuaire pour une année civile et le récupérer le 1er janvier de l'année suivante. Pour cela, écrivez-nous par [mail, par courrier](#) ou via [le portail Alizée](#) (<https://portail.alizee-soft.com/GRDLAC>) avant le 30 avril de l'année en cours. Votre redevance portuaire n'est pas due.

Vous souhaitez céder votre place définitivement

Pour cela, écrivez-nous par [mail ou par courrier](#) avant le 30 avril de l'année en cours. Votre emplacement sera alors proposé à un plaisancier sur liste d'attente.

Vous changez de coordonnées

Merci de nous indiquer par téléphone, [mail, courrier](#), physiquement ou via [le portail Alizée](#) (<https://portail.alizee-soft.com/GRDLAC>) tout changement d'adresse postale, de numéro de téléphone, d'adresse mail...

Cela nous permet de vous transmettre toutes les informations liées à votre emplacement mais aussi de vous avertir d'informations de dernière minute (comme les phénomènes météo ou la tenue d'une manifestation).

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/services-a-la-population/ports/mon-emplacement-portuaire?>

Vous sollicitez une place

En raison du grand nombre d'inscrits sur les listes d'attente des ports du lac du Bourget, de l'ordre de 1200 inscriptions, et compte tenu du temps d'attente élevé pour obtenir une place de port (en moyenne 14 ans) il a été décidé de ne plus prendre en compte les nouvelles inscriptions à compter du 1^{er} avril 2024. Pour les personnes actuellement inscrites, la situation reste inchangée et le renouvellement reste à faire chaque fin d'année à l'initiative du futur plaisancier.

Vous souhaitez consulter les listes d'attente



Les listes suivantes ont été réalisées en février 2024.

- > [Liste d'attente Aix-les-Bains \(Grand port, Petit port, port de Mémard\)](#)
- > [Liste d'attente Brison-Saint-Innocent \(ports de Grésine, Brison station, Brison lac\)](#)
- > [Liste d'attente zone sud \(ports de Bourdeau, Viviers-du-Lac, Bourget-du-Lac\)](#)
- > [Liste d'attente zone nord \(ports de Conjux et Châtillon\)](#)

Rappel : largeur d'un emplacement = largeur du bateau + 20 cm de pare-battages.

Vous souhaitez savoir comment sont attribuées les places



- > Dès qu'une place se libère, le 1er plaisancier inscrit sur la liste d'attente correspondant au port et à la largeur de la place est informé.
- > Le plaisancier vérifie que l'emplacement lui convient et nous transmet les papiers de son bateau et son attestation d'assurance.
- > Nous créons alors le dossier administratif comprenant le contrat de poste d'amarrage, les papiers du bateau et une attestation d'assurance. Si le contrat d'amarrage ou les papiers du bateau sont manquants, une majoration sera appliquée sur la redevance portuaire de l'année suivante.
- > Nous émettons la redevance portuaire annuelle (titre exécutoire). Le règlement est à transmettre au Trésor Public.

Que faire en attendant ma place ?



Vous pouvez faire [une demande d'escale](https://portail.alizee-soft.com/GRDLAC) (place temporaire) ou choisir de laisser votre bateau aux hangars des Mottets où des places sont disponibles (voir ci-dessous).

Tous les ans, vous devez nous confirmer que vous souhaitez rester inscrit à la liste d'attente pour un emplacement annuel. Nous vous envoyons un mail à cet effet au 4^{ème} trimestre de chaque année. Il est donc impératif de maintenir vos coordonnées à jour !

Comment obtenir un emplacement temporaire ?

La durée maximale d'une escale est fixée à 10 mois, avec une obligation de libérer l'emplacement durant :

- > 1 mois entre avril et août,
- > 1 mois entre septembre et mars.

Vous souhaitez réaliser une demande de pré-inscription en escale ?

- > Connectez-vous au [portail Alizée](https://portail.alizee-soft.com/GRDLAC). (<https://portail.alizee-soft.com/GRDLAC>)
- > Une fois votre compte créé, rendez-vous dans l'onglet "Demande d'escale" à gauche, puis sur "Nouvelle demande".
- > Validez votre demande sans oublier de joindre vos papiers de bateau et votre attestation d'assurance.
- > Procédez au règlement dans les 15 jours suivants la réception du devis. Le paiement s'effectue à :

la capitainerie d'Aix-les-Bains

boulevard Barrier - 73100 Aix-les-Bains

04 79 61 28 29

capitainerieaix@grand-lac.fr



Des places sont disponibles aux hangars des Mottets !

Si vous souhaitez stocker votre bateau dans les hangars des Mottets (places à sec), remplissez [le formulaire de gardiennage hangars Mottets](#) et renvoyez-le-nous à [cette adresse](#), accompagné d'une copie des papiers du bateau, de l'attestation d'assurance et de la fiche valeur du bateau.

En savoir plus : consultez le [mode d'emploi des hangars des Mottets](#) ainsi que [les tarifs](#) (applicables jusqu'au 31/08/2022).

A noter : les interventions mécaniques, nettoyage et entretien de la coque doivent être réalisées par vos soins ou par un professionnel avant le stockage sur le site des Mottets.

Les escales

Pour toutes informations sur les escales [rendez-vous ici](https://grand-lac.fr/au-quotidien/grand-lac-pratique/demarches-en-ligne/ports-de-grand-lac/pre-inscription-en-escale). (<https://grand-lac.fr/au-quotidien/grand-lac-pratique/demarches-en-ligne/ports-de-grand-lac/pre-inscription-en-escale>) Les inscriptions pour les escales se font uniquement en ligne, [le portail ALIZEE pour les inscriptions 2024 est ouvert à partir du mardi 2 janvier 2024 à 6h ici](https://grand-lac.fr/au-quotidien/grand-lac-pratique/demarches-en-ligne/ports-de-grand-lac/pre-inscription-en-escale). (<https://grand-lac.fr/au-quotidien/grand-lac-pratique/demarches-en-ligne/ports-de-grand-lac/pre-inscription-en-escale>)

Je recycle mon bateau

Votre bateau est vieux, irréparable, non navigable ? L'APER, vous permet de déconstruire, recycler et valoriser votre bateau de plaisance en fin de vie, **gratuitement**, dans l'un de ses centres agréés. Vous faites un geste écologique, responsable et durable.

Retrouvez plus d'information sur le site internet de [l'APER](https://www.recyclermonbateau.fr/l-aper-association-pour-la-plaisance-eco-responsable/) (<https://www.recyclermonbateau.fr/l-aper-association-pour-la-plaisance-eco-responsable/>) ou en téléchargeant [ce flyer](#).



ALLER PLUS LOIN



SUR LE SITE

- > Les ports du territoire
- > Naviguer : services et réglementation

**GRAND
LAC**

**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.